
PETIT VADE-MECUM DES ÉTUDIANTS EN THÉOLOGIE PROTESTANTE

Le présent document, réalisé par Daniel Frey et mis à jour, se situe dans le cadre de la Méthodologie du travail universitaire proposée en Licence.

Son but est de mettre à disposition des étudiants un ensemble pratique de fiches rappelant les principales règles en usage dans un établissement d'enseignement supérieur, et plus particulièrement dans cette Faculté.

Ces règles sont précédées de remarques générales sur les différents moments de la vie d'étude, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'appliquer les règles d'usage, mais d'en comprendre les raisons et d'en apprécier le bien-fondé.

Bon travail à tous !

Daniel Frey (juillet 2021)

**Vade-mecum : ce qu'on emporte avec soi (du latin « viens avec moi ») ; livre (guide, manuel, aide-mémoire, répertoire) que l'on garde sur soi pour le consulter*

*(définition extraite du *Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, édition mise à jour et augmentée, 2002)*

Fiche n° 1. Étudier, organiser son temps d'étude

Qu'est-ce qu'étudier ?

S'il fallait trouver un seul verbe synonyme d'étudier, il faudrait sans doute choisir *apprendre*. Apprendre à et apprendre que :

☒ On **apprend que** la Réforme a débuté avec Luther en 1517 ; on apprend que Karl Barth a écrit une dogmatique monumentale, etc. On apprend ainsi des connaissances que l'on ne

possède pas, et qui ont un rapport direct avec la Bible, la foi protestante, l'identité protestante.

☒ On **apprend à** lire la Bible dans sa version originale (hébreu, araméen, grec), on apprend à lire des textes universitaires, on apprend à faire une exégèse, on apprend à mener une analyse sociologique d'un groupe religieux, etc. On apprend par conséquent des savoir-faire, des méthodes destinées à des connaissances, à des interprétations liées à la Bible et à la tradition protestante.

☒ Enfin, **on apprend à apprendre** ; c'est-à-dire qu'on apprend peu à peu à être plus exigeant vis-à-vis de ses propres connaissances et savoir-faire. On apprend également à mieux comprendre les enjeux des savoirs et des savoir-faire. Si l'on étudie, c'est parce que l'on croit que la réalité est complexe et que, plus on l'observe, plus on a de chances de parler et d'agir de la meilleure manière.

On comprend dès lors que les études prennent du temps : étudier, c'est prendre le temps d'apprendre, de se préparer à mieux comprendre le monde. Les études requièrent du temps, des moments réguliers de travail, les plus calmes possibles.

S'organiser

Que l'on soit « du matin » ou « du soir », que l'on ait ou non des obligations familiales et/ou professionnelles, il est nécessaire de faire un **emploi du temps** et de s'y tenir autant que faire se peut.

☞ On y marquera d'abord les cours à suivre : étudier, **c'est d'abord suivre des cours**, des enseignements.

☞ On y indiquera aussi les horaires de travail personnel (éventuellement, les lieux de travail, chez soi ou en bibliothèque ; pour les étudiants en présence, celle des Facultés de Théologie, de la BNUS, de la Médiathèque protestante, du Portique, etc.) durant lesquels il sera possible de relire les cours, de les apprendre, de se les approprier, et de **lire les ouvrages** mentionnés par

*Étudier, c'est prendre le temps
de se préparer
à mieux comprendre le monde*

les enseignant(e)s dans les bibliographies¹.

⇕ Cet emploi du temps ménagera des moments de loisir, mais il vaudra aussi pour les « vacances », ainsi que pour les semaines de cours allégées et les semaines sans cours.

Les congés seront tout particulièrement indiqués pour une lecture **approfondie** des ouvrages fondamentaux, en préparation des grands oraux de LS6. Les références de ces ouvrages, dont la connaissance est indispensable, sont indiquées dans le guide pédagogique et sur Moodle. Il est très important d'en commencer la lecture au plus tôt, dès LS1, et d'en poursuivre régulièrement l'étude, tout au long des semestres. Il s'agit là d'un travail personnel irremplaçable, dont chaque étudiant(e) a la responsabilité. Profitez notamment des TD consacrés à la lecture de textes pour poser des questions aux enseignant(e)s, notamment pour régler un problème de compréhension.

¹ Pour travailler chez soi, il est recommandé d'avoir un exemplaire personnel des principaux ouvrages mentionnés dans les bibliographies (les enseignants signalent toujours les plus recommandables de ces ouvrages). Un commencement de bibliothèque personnelle peut alors voir le jour, qui se révélera bien utile à distance des bibliothèques. Un dictionnaire de langue comme *Le Petit Robert*, un manuel d'aide à la conjugaison (type « Bescherelle ») ainsi qu'un dictionnaire des synonymes seront également indispensables.

Fiche n° 2. Suivre un cours : prises de notes et travail personnel.

Pourquoi suivre un cours ?

Pourquoi venir régulièrement en cours ou participer aux classes virtuelles qui vous sont proposées, plutôt que de recevoir les notes écrites à partir desquelles l'enseignant(e) fait cours et les étudier en solitaire ?

La réponse est simple : parce que l'enseignement est affaire de parole. C'est un discours déjà pensé et même parfois déjà écrit, qui se reconstruit devant l'auditeur et avec lui. L'auditeur(trice) et l'enseignant(e) en tirent avantage :

↕ L'étudiant(e) assiste à la pensée, à la réflexion, à la mise en forme d'un savoir historique, systématique ou pratique. Il peut, au besoin, demander des explications, des éclaircissements, poser à son tour des questions et faire part de ses réflexions. Un cours n'est certes pas toujours un dialogue ; mais il permet néanmoins un échange direct que l'écrit n'autorise pas. Seul le cours oral sait s'adapter à l'auditoire !

↕ En faisant cours, en présence comme à distance, l'enseignant(e) offre des savoirs, met en œuvre une lecture et une explication des textes, donne accès à une compréhension, juge enfin le savoir lui-même et le moyen de l'obtenir. L'expérience récente des confinements nous l'a rappelé : même en cours

*L'enseignant(e) offre des savoirs,
donne accès à une
compréhension,
juge le savoir lui-même*

à distance, pour comprendre et s'assurer qu'on a compris, rien ne remplace l'échange verbal entre l'enseignant et les étudiant(e)s. **Faites vivre cet échange !**

Que faut-il noter ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la réponse à cette question ne dépend pas de chaque étudiant(e) : le cours a un contenu principal, qu'il convient de noter.

Pour comprendre ce qui est essentiel, il faut suivre le cours, c'est-à-dire être attentif à ce que dit ou écrit l'enseignant(e), à sa manière de mettre en valeur tel propos plutôt qu'un autre, à situer un fait ou un jugement dans son contexte. C'est l'écoute attentive qui permet progressivement de saisir ce qui est important, de le noter et de comprendre ses propres notes après le cours. N'hésitez pas à utiliser des abréviations, qui pourront servir pour tous les cours².

² Parmi les abréviations les plus usitées, on notera bien sûr *théo.* ou θ pour théologie ; *NT, AT*, pour Nouveau Testament, Ancien Testament, les abréviations des titres des livres bibliques (*Gn* pour Genèse...), *socio.* pour sociologie, *phi.* ou φ pour philosophie, *hist.* pour histoire, *rel.* pour religion, *dog.* pour dogmatique, etc. La liste peut être prolongée indéfiniment, adaptée aux cours (si le terme hindouisme apparaît souvent, on abrégera *H.*, etc.) et aux usages personnels.

Après le cours...

Suivre un cours, c'est encore, après le cours proprement dit, **produire un travail personnel** :

⇕ Relire ses notes, souligner les mots importants, préciser ce qui a été mieux compris depuis ou ce qui avait été mal noté

⇕ Marquer d'éventuelles questions pour le cours ou la classe virtuelle suivante, chercher dans un dictionnaire ou une encyclopédie les définitions de termes spécialisés et les noter dans la marge. Pour les langues bibliques, on s'attachera aux différents exercices demandés.

⇕ Il est indispensable de faire des **fiches de synthèse** du cours, qui permettent de le mémoriser et qui seront précieuses lors des révisions.

⇕ Le travail personnel consiste enfin à **lire les textes indiqués dans la bibliographie**, et plus spécialement ceux que l'enseignant recommande pour le cours suivant.

Et les étudiant(e)s à distance ?

On dira peut-être que tout ce qui précède concerne avant tout les étudiant(e)s en présence, et non les étudiant(e)s à distance ! Oui et non.

Oui, au sens où il est vrai que c'est bien évidemment des étudiant(e)s en présence que l'on attend, par définition, cette façon active d'assister au cours, en prenant des notes et en interrogeant l'enseignant(e) si besoin est.

Non, au sens où les étudiant(e)s à distance doivent également, et peut-être même davantage, s'approprier les cours en ligne. Il leur faudra notamment souligner les mots importants, marquer les passages clés, recopier d'un dictionnaire ou d'un manuel recommandé(s) par l'enseignant(e) des définitions utiles à la compréhension du cours, composer (sur papier ou sur ordinateur) des fiches de synthèse qui permettront à la fois de mémoriser les contenus du cours et de préparer des oraux ou des écrits de contrôles continus.

Enfin – et cela aussi les expériences de confinement l'ont montré – les étudiant(e)s à distance ont également la possibilité de prendre des notes et d'interroger l'enseignant(e), lors des **classes virtuelles**, par le biais des **forums**, au cours des permanences téléphoniques ou toutes autres plages de travail en commun définies par les enseignant(e)s, lorsque des difficultés de compréhension apparaissent. Ces dernières, compte tenu de l'éloignement géographique et de l'absence de dialogue face à face, ne doivent surtout pas être cachées : elles sont tout à fait compréhensibles. N'attendez pas le dernier moment pour faire état de vos difficultés, s'il y en a ! Simple : respectez les modalités de suivi définies par l'enseignant(e), et, avant de l'interroger, cherchez d'abord un peu par vous-même !

Fiche n° 3. Lire un texte universitaire, rédiger une fiche de lecture.

Remarques sur la relation aux livres³

La relation aux livres est nécessaire tout au long des études universitaires. Les livres sont destinés à notre formation : on se forme face aux livres, c'est-à-dire que l'on apprend à penser, à dépasser son propre point de vue, à comprendre celui des autres et éventuellement à le critiquer.

Sans le livre, la pensée et la connaissance tournent court, bavardent, se croient à tort intéressantes et légitimes. Le livre est donc un instrument de la pensée et de la connaissance avant d'être un instrument destiné à réussir ses examens et ses études.

Face aux livres, on apprend à penser, à dépasser son propre point de vue

La relation au livre est personnelle : lire un texte universitaire, c'est refaire le parcours de l'auteur(e), c'est entrer dans son effort de pensée. Bien lire, c'est déjà travailler.

La relation au texte universitaire reste difficile : la pensée des auteur(e)s ne se livre pas facilement, parce qu'elle essaie de saisir une certaine réalité dans toute sa complexité. Il ne faut pas espérer comprendre tout le texte tout de suite. Il a fallu du temps à l'auteur(e) pour penser et parvenir à exprimer cette pensée dans ce texte : il est normal qu'il faille du temps pour le lire. Le livre doit devenir un objet simple, qui n'intimide pas. Pour cela, il faut le fréquenter le plus possible en bibliothèque : chercher les livres, les feuilleter, les emprunter, les lire sur place...

Au cours des études, le livre doit devenir un objet simple, qui n'intimide pas

Le livre n'est pas sacré. On peut y marquer **les traces de sa lecture** (dans son exemplaire personnel ou ses photocopies).

Lire est aussi un travail manuel !

À côté de la bibliothèque, il y a sa propre collection : il faut avoir chez soi des livres importants à portée de main, à lire à son rythme, des livres qu'on peut marquer, relire... Il ne faut pas hésiter à acheter des livres, à les télécharger sur des sites payants, à s'abonner à des revues théologiques comme la *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, *Études*

théologiques et religieuses...

³ Les livres, les articles de revue, d'encyclopédie, produits par des universitaires, que ce soit sous forme papier ou sous forme électronique, constituent les matériaux des études. Ils ont été longuement mûris par leurs auteurs, relus, corrigés, édités avec soin par l'éditeur. Ils ne peuvent pas être remplacés par des blogs ou autres documents non signés par des universitaires trouvés sur Internet.

Le choix des livres se porte d'abord sur ceux dont les références figurent dans les bibliographies données par les professeurs. Il s'agit le plus souvent d'ouvrages fondamentaux. Bien sûr, il n'est pas interdit de déborder ce cadre et de faire preuve de curiosité. Il faut lire d'abord les textes d'auteurs importants, même courts, plutôt que des commentaires de seconde main. Ces derniers ne se comprennent finalement que lorsqu'on connaît déjà l'auteur lui-même ou le texte de base. Il importe donc de toujours privilégier les textes sources, c'est-à-dire ceux sur lesquels porte directement l'étude, en s'appuyant sur des outils de travail (encyclopédies et dictionnaires spécialisés, concordances, etc., cf. fiche n°4). Ce n'est que dans un second temps que viennent les commentaires et études spécialisées. L'ordre à respecter est par conséquent : *Sources – Instruments de travail – Commentaires*.

La lecture en pratique

Il n'y a pas de recette miracle : pour apprendre à bien lire, il faut lire souvent. Aucune aide extérieure ne saurait remplacer le **rapport direct et personnel au livre** aussi régulier que possible.

La lecture oscille entre deux pôles : la lecture rapide (en diagonale, cursive) et la lecture approfondie. Les deux méthodes sont souvent pratiquées alternativement.

La lecture rapide

C'est une technique qui s'apprend. Elle est parfois utile pour avoir un aperçu global du livre, pour voir s'il correspond à la recherche entreprise (exposé, etc.). Pratiquement, la lecture rapide est une lecture où la voix intérieure du lecteur se tait : je ne m'entends pas lire, mais mon œil fait des bonds sur la page et lit bien plus vite que ma prononciation intérieure. Un livre ou un texte universitaire n'est pas poétique : ce n'est pas la sonorité qui compte. Ce n'est pas un roman : ce n'est donc pas la fin qui compte. On peut donc lire déjà la table des matières, la préface et éventuellement la conclusion qui en révèlent le contenu. Le cas échéant, devant un développement difficile, on peut sauter quelques lignes, pour se raccrocher à la suite grâce aux mots de liaison marqués par l'auteur(e). Il est parfois possible que seule une partie de l'ouvrage corresponde à la recherche effectuée : on la lira alors en priorité, quitte à revenir au reste par la suite.

La lecture approfondie

C'est une lecture intense, attentive, pleine, lente. Elle explique déjà le texte, elle en tire autant que possible la richesse. Elle s'autorise des retours en arrière pour une compréhension sûre. Autant que possible, c'est la lecture qui doit être pratiquée le plus souvent.

La fiche de lecture

Les deux types de lecture conduisent à une **prise de notes**, évidemment brève pour la lecture rapide, précise pour la lecture approfondie. **Pas de lecture sans écriture** ! Demandez-vous ce que vous avez retenu d'un livre important, lu sans notes il y a un an... Les notes sont prises pour que vous puissiez replonger dans votre propre lecture, pour que vous n'ayez pas besoin de tout relire. Les pensées de l'auteur ne sont pas vos souvenirs : il est assez normal de les oublier. Le papier, l'ordinateur sont là pour pallier les insuffisances de votre mémoire.

L'essentiel est que la fiche de lecture permette de synthétiser et de reformuler le contenu du texte avec ses propres mots ; il convient d'y indiquer les passages qui confirment cette compréhension (citations, avec le numéro de la page). Il peut y avoir des passages moins bien compris : il n'empêche que l'on a marqué ce qui a été compris, ainsi que les preuves de la justesse de cette compréhension. D'une façon générale, il faut parier sur le sens du texte, sur l'intelligence de l'auteur et la vôtre : le texte n'est pas absurde, l'auteur n'est pas un imbécile (vous non plus), et il ne convient pas d'opposer à l'auteur(e) des critiques faciles. Il faut au contraire chercher à renforcer son point de vue, pour que plus tard les éventuelles critiques soient les plus pertinentes possibles.

La fiche doit reprendre la structure (plan) du texte : c'est celle choisie par l'auteur(e). Il faut considérer les titres, intertitres.

La fiche permet aussi de faire le lien avec d'autres lectures (autres textes du même auteur(e) ou textes d'autres auteur(e)s sur le même sujet).

Cette fiche aura été composée bien avant le contrôle (un grand oral de LS6 par exemple), alors que le temps ne pressait pas. On la relira pour le contrôle.

La fiche comporte d'abord la référence du livre : auteur(e), prénom, titre, lieu d'édition, éditeur commercial, année. Le titre est toujours souligné ou en italique (cf. la fiche n° 7 sur la manière d'indiquer les références d'un texte).

On indiquera le vocabulaire et son explication (cf. dictionnaire) ; on fera usage des abréviations et des couleurs, polices, etc. qui donnent une meilleure lisibilité.

En vue de son usage lors d'un exposé ou d'un oral sur fiche de lecture, il importe en outre d'ajouter au résumé synthétique de l'ouvrage une introduction situant le texte dans son contexte et présentant ses grands enjeux ; enfin, on veillera à conclure par quelques lignes de réflexions personnelles.

Choisir un même format pour toutes les fiches. Ne pas opter pour un format trop réduit, qui gêne l'écriture ; inutile aussi de faire des fiches de 30 pages qui seront fastidieuses à relire. Les fiches composées par traitement de texte ont l'avantage de pouvoir être modifiées facilement.

Fiche n° 4. S'orienter dans la bibliothèque de Théologie.

La bibliothèque est bien plus qu'un dépôt de livres (en grec *bibliothêkê*), c'est un lieu privilégié de l'étude. C'est aussi un lieu qui peut impressionner au premier abord. Il faut simplement prendre l'habitude d'y travailler, et chercher à acquérir dès le début les connaissances de base qui permettront de s'y sentir à l'aise et d'exploiter ses richesses.

Quelques informations sur la bibliothèque et leurs conséquences pratiques

La bibliothèque des Facultés de Théologie est localisée au Palais Universitaire. Elle est commune aux Facultés de théologie catholique et protestante et compte environ 130 000 documents.

L'inscription est gratuite. Il suffit de se présenter avec une carte d'étudiant(e) valide. La durée du prêt est de trois semaines. Comme dans toute bibliothèque, et par respect des autres lecteur(trice)s et des bibliothécaires, un retard entraîne une suspension du prêt égale au nombre de jours de retard multiplié par le nombre d'ouvrages et donne lieu à une lettre de rappel.

Pour retrouver un ouvrage à la bibliothèque, il convient de procéder à une recherche dans le **catalogue informatisé** commun aux bibliothèques de sciences humaines de l'Université de Strasbourg, accessible depuis le site internet du Service commun de la Documentation (SCD) :

Site



internet du SCD :

<http://bibliotheques.unistra.fr/>

Trois postes informatiques dédiés à la recherche documentaire sont mis à votre disposition (deux places assises en salle IV et un poste de consultation rapide en salle II). Par ailleurs, la salle de travail est équipée d'un accès WIFI.

Pour rechercher une revue, on se réfère au classeur de périodiques (salle II), où figurent toutes les revues par ordre alphabétique. Les revues de l'année en cours sont exposées en salle II.

Les collections de la bibliothèque sont réparties entre les cinq salles du rez-de-chaussée qui sont en libre accès et le magasin qui se trouve au sous-sol, dont l'accès est réservé aux enseignant(e)s-chercheur(euse)s et aux doctorant(e)s. Les étudiant(e)s de licence et de master qui souhaitent consulter un ouvrage rangé en magasin doivent en faire la demande à l'accueil de la bibliothèque.

Lorsque l'ouvrage recherché ne se trouve pas à sa place habituelle, il ne faut pas hésiter à faire appel au personnel de la bibliothèque pour vérifier la disponibilité réelle de l'ouvrage et éventuellement le réserver.

La salle de travail

La salle de travail est à disposition des lecteur(trice)s (salle I). Les ouvrages qui s'y trouvent sont exclus du prêt, ce qui signifie qu'ils sont toujours disponibles pour une consultation sur place. La salle de travail est un lieu important de la bibliothèque. C'est à la fois l'endroit où les étudiant(e)s peuvent venir travailler leurs cours, mais c'est aussi là que sont mis à disposition les usuels, c'est-à-dire les outils de référence à destination des étudiant(e)s et des chercheur(euse)s. Ces outils sont toujours à consulter sur place. Il est toutefois possible de faire des photocopies.

Pour bien utiliser ces documents incontournables, il convient d'identifier leur contenu et leur usage :

Manuels : il s'agit d'ouvrages d'introduction spécifiquement destinés à un lectorat découvrant le ou les sujet(s) en question. Ils sont le plus souvent composés par des spécialistes reconnu(e)s dans le champ disciplinaire concerné.

Usuels : terme général qui désigne les ouvrages de référence comportant des informations de type bibliographique, thématique ou lexicographique, générales ou spécialisées.

Bibliographie : liste ou répertoire de livres, d'articles de périodiques, de thèses et de travaux universitaires spécifiques à un domaine donné. Les bibliographies sont le plus souvent « rétrospectives », c'est-à-dire qu'elles concernent une période donnée. Il existe plusieurs types de bibliographies : « bibliographies analytiques » qui renseignent sur le contenu des documents recensés (analyses ou résumés) ; « bibliographies critiques » qui ajoutent à la recension une appréciation qualitative ; « bibliographies descriptives » qui se contentent d'une présentation objective des documents... Avec l'avènement des bases de données électroniques, les bibliographies sous forme papier deviennent rares, mais elles restent très précieuses.

Dictionnaire : répertoire lexicographique et alphabétique. Un dictionnaire peut donner des informations sémantiques (définitions), linguistiques (unilingues ou multilingues), ainsi que des informations concernant les champs thématiques, l'analyse philologique, etc.

Encyclopédie : ouvrage de synthèse à entrée alphabétique ou systématique qui fait le point des connaissances acquises sur tous les sujets d'un domaine donné. Une encyclopédie peut être éditée en plusieurs volumes et faire l'objet de remises à jour régulières. Idéalement, il n'existe pas d'encyclopédie achevée, car elle est le miroir d'un savoir en perpétuelle construction.

Index : ouvrage ou annexe en fin d'ouvrage présentant une liste ordonnée de termes choisis figurant dans un document avec une indication permettant de les y localiser.

Concordance : relevé d'occurrences (mots ou phrases) avec leur localisation dans un ou plusieurs textes de référence.

Organisation de la salle de travail

La salle de travail de la bibliothèque de théologie offre environ 60 places assises réparties sur 2 niveaux (rez-de-chaussée et mezzanine).

Les **ouvrages en rapport avec les cours** sont répartis par grandes disciplines et placés juste avant les usuels (exemple : les ouvrages de cours sur le Nouveau Testament se situent au début de la cote Nouveau Testament, soit juste avant la cote JA, sous la cote « J cours »). Les enseignant(e)s les excluent du prêt pour le semestre en cours, de façon à ce que les étudiant(e)s disposent en permanence des ouvrages essentiels indiqués dans les bibliographies. Il est possible d'en photocopier des extraits (fiche de sortie pour photocopie). Rappelons qu'il est interdit de photocopier plus de 10 % d'un ouvrage entier et de 30 % d'une revue.

Il est interdit de photocopier plus de 10 % d'un ouvrage entier et de 30 % d'une revue.

SALLE DE TRAVAIL – REZ DE CHAUSSEE		
DECOUVERTE DU CHRISTIANISME	Généralités	AA
	Catholicisme	AB
	Orthodoxie	AC
	Protestantisme	AD
	Introduction à la théologie	AE
HISTOIRE	Généralités	BA
	Antiquité	BB
	Moyen-Âge	BD
	Histoire moderne et contemporaine	BE
	Histoire de l'Église	BF-BG
PHILOSOPHIE	Dictionnaires et encyclopédies	CA
ÉTHIQUE	Encyclopédies et manuels	CB
SOCIOLOGIE	Sociologie et psychologie religieuses	CC
THEOLOGIE SYSTEMATIQUE	Manuels, dictionnaires, ouvrages généraux	CD
HISTOIRE DES RELIGIONS	Dictionnaires, encyclopédies	DA
ISLAM	Dictionnaires, encyclopédies	DB
ART	Généralités	EA
	Iconographie chrétienne	EB
	Musicologie	EC

LITURGIE	Ouvrages généraux	F
DROIT CANONIQUE	Textes	HA
	Commentaires	HB
	Histoire des institutions	HC
	Dictionnaires	HD
LANGUE ET LITTERATURE	Généralités	IA
	Langue et littérature françaises	IB
	Langue et littérature anglaises	IC
	Langue et littérature allemandes	ID
	Autres langues	IE-IK
LATIN	Dictionnaires et grammaires	JA
GREC	Dictionnaires et grammaires	JB
THEOLOGIE	Encyclopédies	L
CONCILES	Textes et commentaires	M
METHODOLOGIE	Ouvrages généraux	MTH

SALLE DE TRAVAIL – MEZZANINE		
TEXTES ANCIENS	<i>Sources Chrétiennes</i>	A
PATROLOGIE	Usuels	CA
BIBLE	Textes & Cahiers Evangile	DA
	Dictionnaires et encyclopédies	DB
	Concordances	DC
	Archéologie et géographie bibliques	DD
PROCHE ORIENT ANCIEN	Textes	EA
	Langues sémitiques	EB
	Langues cunéiformes, sumérien, acadien	EC
	Langues orient ancien	ED-EM
ANCIEN TESTAMENT	Bible hébraïque	FA
	Dictionnaires hébreux et araméens	FB
	Dictionnaires et encyclopédies A. T.	FC
	Critique textuelle A. T.	FD
	Concordances A. T.	FF
	Septante	FG
	A. T. syriaque	FH
	Targum	FI
	Concordances Targum	FJ
	Pseudépigraphes A. T.	FK
JUDAÏSME INTERTESTAMENTAIRE	Écrits intertestamentaires	GA
	Textes de Qumran	GC
	<i>Discoveries in the Judean Desert</i>	GD
NOUVEAU TESTAMENT	Textes	JA
	Synopses	JB
	Dictionnaires N. T.	JC
	Grammaires grecques N. T.	JD
	Concordances N. T.	JE

APOCRYPHA , GNOSTICA , PHILON, JOSEPHE	Écrits apocryphes chrétiens	KA
	Écrits gnostiques	KB
	Philon	KC
	Flavius Josèphe	KD
JUDAICA	Textes et encyclopédies	L
BIBLIOGRAPHIES	Outils bibliographiques sur la Bible	M

En Licence comme en Master, des ateliers de recherche documentaire en bibliothèque sont proposés dans le cadre des cours de méthodologie.

Les collections en libre accès

Les ouvrages en libre accès sont classés selon les principes de la classification décimale *Dewey*, classification thématique fréquemment utilisée en bibliothèque.

La cote est composée de chiffres correspondant au thème de l'ouvrage, suivis des quatre premières lettres du nom de l'auteur(e) (ex. : 230/HARN).

100	PHILOSOPHIE
100	Généralités, dictionnaires
109	Histoire de la philosophie
110	Métaphysique
121	Épistémologie, causalité, genre humain
142.7	Phénoménologie
150	Psychologie et psychanalyse
170	Éthique, morale
182	Philosophie antique
189	Philosophie médiévale
190	Philosophie moderne et contemporaine
199	Philosophie orientale
200	RELIGION
200	Religion comparée
210	Philosophie et théorie de la religion

220	Bible
230	Théologie chrétienne
240	Théologie morale, spiritualité
250	Théologie pastorale
260	Théologie ecclésiale et théologie sociale
270	Histoire du christianisme
280	Histoire des confessions et mouvements de l'Église chrétienne
290	Religions non chrétiennes
300	SCIENCES SOCIALES
400	LANGUES
500	SCIENCES
600	TECHNOLOGIE
700	ARTS
800	LITTÉRATURE
900	HISTOIRE

Les grands philosophes et théologien(enne)s sont rangés en galerie (mezzanine des salles III et IV). Ils sont classés par périodes et par nom d'auteur(e).

10	PHILOSOPHES
10.1	Philosophie antique
10.2	Philosophie médiévale (500-1500)
10.3	Philosophie moderne (1500-799)
10.4	Philosophie du XIX ^e siècle
10.5	Philosophie du XX ^e siècle
23	THÉOLOGIENS
23.1	Théologie chrétienne – Moyen Âge
23.2	Théologie chrétienne – XVI ^e siècle
23.4	Théologie chrétienne – XVII ^e et XVIII ^e siècles
23.5	Théologie chrétienne – XIX ^e et XX ^e siècles

27	PÈRES DE L'ÉGLISE
27.1	Patrologies grecques et orientales
27.2	Patrologie latine

Pour chaque auteur(e) (signalé(e) par les quatre premières lettres de son nom en majuscules), on trouve :

- ↳ les œuvres complètes et œuvres choisies
- ↳ les œuvres particulières
- ↳ les études critiques sur l'auteur

suivies des trois premières lettres du titre de l'œuvre dans la langue originale ou du nom de l'auteur(e) de l'étude en minuscules.

Exemple : 27.2/AUGU2/con » 27.2 = auteur patrologie latine ; AUGU = Saint Augustin / 2 = œuvre particulière de cet auteur(e) ; con = 3 premières lettres du titre en langue originale (*Confessiones*).

Le plan de cotation détaillé est disponible à la bibliothèque.

Les ressources électroniques

En complément des livres et des revues papier, l'Université met à la disposition de ses étudiant(e)s différentes ressources électroniques accessibles à distance via le portail documentaire :

Depuis le site internet du SCD : <http://bibliotheques.unistra.fr/>, onglet « Bases en ligne » depuis l'ENT : <http://ent.unistra.fr/> : rubrique « Documentation », rubrique « Portail documentaire de l'Université de Strasbourg »

Depuis le site internet de l'Université : <http://unistra.fr>, rubrique « Bibliothèques ».

Ressources proposées :

- ↳ des bases de données (références bibliographiques et texte intégral) via l'onglet « liste des ressources » : CAIRN, Religious and Theological Abstracts ou Index theologicus par exemple ;
- des encyclopédies en ligne via l'onglet « liste des ressources » : Encyclopaedia Universalis on line ou l'Encyclopédie de l'Islam par exemple ;
- ↳ des livres électroniques via l'onglet « liste des ressources » : collection « Que sais-je » ou Library of Latin Texts par exemple ;
- ↳ des revues en ligne via l'onglet « revues électroniques » : les *Études philosophiques*,

Revue de métaphysique et de morale, Recherches de Science Religieuse, Journal for the Study of the New Testament ou *Biblica* par exemple ;

☞ des liens vers les catalogues nationaux et internationaux via l'onglet « liste des ressources » ;

☞ des liens vers des sites de référence via l'onglet « liste des ressources » : Google Scholar ou CERISE par exemple.

L'accès à distance à ces ressources nécessite une authentification avec l'identifiant et le mot de passe de votre compte ENT (Environnement numérique de Travail) fournis lors de votre inscription.

Une fois authentifié, votre nom apparaît en haut à droite de la fenêtre. Cliquez sur le cadenas pour vous déconnecter.

Fiche n° 5. La dissertation

La méthode de la dissertation est la même, qu'il s'agisse d'un devoir sur table ou d'une dissertation à faire chez soi. Différentes disciplines théologiques donnent lieu à des dissertations : disciplines systématiques (dogmatique, éthique, philosophie), disciplines historiques (histoire du christianisme ancien et médiéval, moderne et contemporain).

A priori, les conseils les plus importants sont valables dans toutes les disciplines. Dans les faits, cependant, la mise en œuvre de ces conseils peut varier selon la discipline : on se référera bien sûr aux recommandations de chacun des enseignant(e)s.

Fondement théorique de la dissertation, ou « À quoi peut bien servir une dissertation ? »

*Mettre en œuvre une réflexion
cohérente et rigoureuse,
en fonction des connaissances apprises*

Définition : la dissertation est un exercice écrit de réflexion au moyen de connaissances apprises en cours. Réfléchir, c'est examiner une question, un problème, de **manière personnelle** : « on » ne pense pas, c'est toujours un « je » qui pense. Qui est ce « je » ? Celui

qu'idéalement j'essaie d'être lorsque je tente de m'élever à la droite pensée, ou à la juste évaluation d'une réalité ; ce n'est pas le « moi » subjectif, mais « chacun(e) » en ce qu'il (elle) est capable de juger droitement. Il n'est donc pas question de penser vous seul(e) en faisant l'économie (par ignorance ou par prétention) des concepts et des données appris en cours. Cette réflexion porte évidemment sur des **connaissances** apprises. Il ne s'agit pas, cependant, de restituer pêle-mêle des connaissances sans ordre ni raison. Car du sujet de dissertation, vous devez tirer un problème. **Le plus souvent, le sujet porte sur un thème, mais il ne donne pas d'emblée le problème.** C'est par votre travail de questionnement que le sujet devient un problème, une question posée à la réalité en question. Votre dissertation doit poser ce problème de manière explicite (c'est ce qu'on appelle **la problématique**) et y répondre progressivement, à travers une argumentation pas à pas.

La dissertation permet ainsi à l'étudiant(e) de mettre en œuvre une réflexion cohérente, rigoureuse, en temps limité, en fonction de connaissances apprises ; elle permet bien sûr aussi au professeur(e) d'évaluer le travail de l'étudiant(e) sur une base tangible.

Quelques conseils méthodologiques pour bien dissenter

Lire, analyser et comprendre le sujet

Le sujet est a priori compréhensible et faisable. Il faut toujours supposer qu'il l'est, c'est-à-dire

ne jamais le modifier en un autre sujet, ne jamais le critiquer. Respecter le sujet, c'est l'écouter, le prendre tel quel. Faute de quoi, on sombre dans le fameux « hors sujet ».

↳ Il faut prendre son temps, lire le sujet et le relire lentement,

↳ faire attention à tous les mots : il faut les définir pour soi-même, saisir leur rapport. Exemple : « Conviction religieuse et tolérance » : seule la conviction religieuse est en question, et non, par exemple, la conviction politique ;

↳ faire attention aux articles, aux mots de liaison (et, ou, etc.), à la ponctuation. Exemple : dans le sujet « Luther et Érasme », la conjonction de coordination « et » n'invite pas à traiter le sujet en deux parties (I. Luther, II. Érasme), mais à traiter des relations entre l'un et l'autre (ce qui les rapproche, les distingue ou éventuellement les oppose) ;

↳ une fois commencé le travail, revenir régulièrement au sujet pour voir si l'on ne s'en éloigne pas.

Le sujet et la problématique

Bien lire et comprendre l'énoncé du sujet, c'est le meilleur moyen de reconnaître la vraie question (le problème) que vous devez poser à travers le sujet.

Le sujet peut être énoncé de diverses manières :

↳ Le sujet peut être une question : « Qu'est-ce que la sécularisation ? ». Ainsi formulée, cette question est ouverte et ne donne aucun indice sur la problématique à dégager. De même : « Quelle autorité pour les textes bibliques ? » Par contre, la question suivante engage déjà la réflexion : « Dans quelle mesure et jusqu'à quel point peut-on dire que la société moderne est sécularisée ? » La pertinence et les limites de la notion de sécularisation devront alors apparaître dans la problématique.

↳ La question peut également être une opposition : « Sécularisation ou retour du religieux ? » La règle est qu'il faut toujours que la question devienne un problème : il ne suffit pas de répondre à la question, en restituant le cours. Derrière la question, il y a un problème à trouver et à formuler. Cela n'empêche pas qu'il faille répondre, en conclusion, à la question.

↳ Le sujet peut être une notion : « L'autorité de la Bible ». Il s'agit de l'énoncé le plus simple, parfois le plus embarrassant.

↳ Le sujet peut être une citation : « Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; non celui des philosophes et des savants ». Il faut reconnaître ici une opposition de Blaise Pascal sur laquelle portera la problématique.

L'idée directrice et le plan

Sur le brouillon, il faut déterminer ensuite l'idée directrice de la dissertation : c'est l'idée qui permet de répondre au problème que vous posez à partir du sujet. Muni de cette idée directrice, il faut organiser la matière de la dissertation. Au brouillon, noter les connaissances, concepts, exemples, nuances qui sont appelés par le problème posé.

Il faut ensuite les ordonner selon un plan détaillé : le plan permet de répondre progressivement à la question posée ; on peut dire aussi qu'il met en œuvre l'idée directrice. Le plus souvent, deux ou trois parties suffisent au développement. Le plan classique (thèse, antithèse, synthèse) est à éviter (sauf si la nature du sujet l'exige). Un plan se mûrit ; ne vous y prenez pas à la dernière minute : un mauvais plan est souvent fatal !

Ce plan détaillé est indispensable à la rédaction de la dissertation. Il vous est parfois proposé en TD de présenter à l'enseignant(e) votre problématique et votre plan : c'est le meilleur moyen de s'assurer que la dissertation sera réussie. Profitez de cette opportunité ! Dans la dissertation elle-même, vous ferez apparaître les grandes parties par leurs titres, pour que le lecteur/correcteur sache exactement où il en est.

L'introduction doit introduire le sujet et surtout le problème qu'il pose selon vous. La problématique doit donc clairement apparaître. Évitez à tout prix les généralités : introduire n'est pas dire des banalités, ni se contenter d'annoncer le plan, mais engager la réflexion à partir des mots du sujet. Ne jamais commencer par une formule du genre « De tout temps,... » ! L'introduction esquisse le développement en signalant la problématique et le plan qui la rend opérationnelle. Elle peut définir les notions principales, mais doit s'interdire de juxtaposer des définitions tirées du dictionnaire.

Le **développement** met en œuvre le questionnement de la problématique. Il comporte généralement deux ou trois parties. Il doit être informé, argumenté, ordonné.

La **conclusion** est un bilan de la réflexion (ce qui ne signifie pas un résumé des épisodes précédents). La conclusion est surtout une réponse à la problématique, c'est-à-dire à la question que vous avez posée dès l'introduction. Cette réponse ne doit pas être bornée (en mode « oui ou non »), mais ouverte. Cette ouverture ne signifie pas qu'il faut à son tour renvoyer au correcteur une question, du type « mais qu'est-ce que la vérité ? » : ce procédé est le plus souvent factice. L'ouverture peut suggérer un prolongement possible de la problématique, ou un aspect nouveau.

La rédaction

Il convient d'adopter, dans l'ensemble du devoir, un style soutenu (évitez à tout prix le langage familier !) et de respecter les usages syntaxiques et orthographiques habituels⁴, ainsi que les usages de présentation d'un texte. Évitez notamment les paragraphes trop courts : un paragraphe correspond non à une phrase, mais à une idée développée ; revenez à la ligne à la fin de chaque paragraphe. Utilisez un **correcteur d'orthographe** pour repérer vous-même les erreurs grossières ! Relisez-vous avec soin. Ajoutez une bibliographie reprenant toutes les références citées.

⁴ Voici, parmi d'autres, certains termes parfois mal orthographiés : christianisme, rationalisme [mais la foi chrétienne, un argument rationnel], la grâce, le symbole, l'événement, l'intérêt, le développement, déjà, connaître, etc. Les institutions et les noms propres prennent une majuscule (l'Église, l'État, mais on écrit l'église pour désigner le bâtiment).

Fiche n° 6. Le commentaire de texte

Fondement théorique du commentaire de texte

Définition : le commentaire de texte est un exercice écrit de compréhension d'un texte, au moyen de connaissances apprises dans le cadre du cours.

*Faire apparaître
le questionnement du texte,
qui n'est pas nécessairement
apparent à première lecture*

Cet exercice de compréhension prend le texte pour base, mais il ne saurait être question de se limiter aux seuls mots du texte : pour comprendre de quoi il parle, il faut l'expliquer, c'est-à-dire introduire des connaissances sans lesquelles on ne comprend pas le texte. De la même façon qu'une dissertation n'est pas un exposé de votre propre pensée, sans référence à des données apprises, le commentaire

de texte n'est pas une paraphrase du texte à partir de ses propres mots.

Pour ne pas reprendre ces mots tels quels, il convient de les expliquer, de définir les notions présentes dans le texte. Il faut être attentif, le cas échéant, à l'écart qui pourrait exister entre la définition « théorique » ou « standard » d'une notion et le sens qu'elle prend dans ce texte précis qui est commenté.

Chaque texte est issu d'un contexte historique et conceptuel précis, et votre explication doit tenir compte de ce contexte. L'essentiel du travail de commentaire, comme celui de dissertation, consiste à mettre à jour la problématique constitutive du texte. Autrement dit, vous devez faire apparaître le questionnement du texte, qui n'est pas nécessairement apparent à première lecture.

Thème et problématique

Il faut ici distinguer le thème de la problématique : un texte peut par exemple prendre pour thème la justification par la foi, et présenter un questionnement spécifique à l'intérieur de ce thème. Le thème est général, partagé entre beaucoup d'auteurs ; alors que **la problématique est toujours singulière**, propre au texte et à son auteur.

Cette problématique s'opère dans le texte par une argumentation suivie : pour bien la comprendre, il est impératif de suivre l'argumentation du texte. Impossible, donc, de prendre ce que vous voulez dans ce texte pour assembler des paquets de sens qui ne tiennent pas compte du cheminement de l'auteur. Un même auteur peut, par exemple, aborder un point de vue, puis le critiquer par la suite pour certaines raisons.

Le plan du commentaire

Le plan du commentaire est induit par la problématique et ne correspond pas nécessairement au plan du texte. Vous veillerez, bien sûr, à montrer les transitions, les articulations internes : un commentaire n'est pas une dissection, mais une étude du texte dans son mouvement. Le commentaire proprement dit, c'est (dans le cadre de la problématique) l'organisation de vos explications, des parallèles que vous pouvez faire avec d'autres textes en rapport. avec celui-ci (du même auteur ou d'un autre) que vous connaissez, de vos réflexions ou interrogations propres.

*Soyez ouvert(e) au texte.
Ne le jugez pas d'emblée
incompréhensible,
insignifiant ou
inintéressant !*

Quelques conseils méthodologiques pour bien commenter. Il ne faut jamais perdre le texte de vue. Il faut toujours prendre appui sur lui, en le citant en indiquant les numéros des lignes.

⇓ Lisez le texte attentivement, pour identifier les notions importantes, les idées, et percevoir leurs articulations.

⇓ Soyez ouvert(e) au texte, soyez vous-même de bonne composition face à lui, c'est-à-dire ne le jugez pas d'emblée incompréhensible, insignifiant ou inintéressant.

⇓ Pariez sur le sens du texte : ce texte m'apprend quelque chose, il est toujours un accès à une vérité. Mieux je l'aurai lu, plus j'aurai compris ce dont il parle.

N'oubliez pas de composer une introduction et une conclusion : la première s'élève au niveau du texte, précise son contexte, annonce le plan ; la seconde fait le bilan de la lecture et risque un jugement sur la façon dont l'auteur(e) répond au questionnement qu'il entreprend. Ce jugement doit rester positif (il n'y a pas lieu de critiquer le texte), mais il peut, le cas échéant, faire apparaître des décalages, des manques.

Fiche n° 7. Comment indiquer les références d'un texte ?

Il faut rendre à César ce qui appartient à César, et à un auteur tout ce qu'on lui doit⁵. Il vous incombe donc de signaler dans votre travail tout emprunt à un texte, qu'il s'agisse d'un livre, d'un article de revue ou d'encyclopédie, etc., ou encore d'un document trouvé sur internet⁶. C'est une exigence incontournable qui relève de l'honnêteté intellectuelle et de l'éthique scientifique. En ne respectant pas cette règle, vous vous rendriez coupable de **plagiat**, passible de sanctions disciplinaires.

*Rendre à César ce qui appartient à César,
et à un auteur tout ce qu'on lui doit.*

Voici les règles d'or à appliquer dans tout travail universitaire (exégèse, dissertation, travail sur document, etc.) :

📌 Votre lecteur(trice) doit impérativement savoir ce qui vient de vous et ce que vous devez à autrui.

📌 Votre lecteur(trice) doit pouvoir retrouver sans peine le texte auquel vous vous référez.

📌 Vous indiquerez donc vos sources aux moyens de notes de bas de page.

📌 Vous reprendrez la totalité des indications bibliographiques dans une bibliographie finale.

Dans le corps de votre texte

Toute citation sera mise entre guillemets : un simple renvoi en notes de bas de page ne suffit pas.

*Toute citation sera
mise entre guillemets*

📌 Vous devez mettre entre crochets tout **ajout** (destiné à préciser des termes rendus ambigus par l'absence de contexte) ou **omission** (pour éviter les redondances ou aller à l'essentiel), par exemple : « Il [Jésus] était [...] en prière »⁷.

- Les **modifications** apportées au texte cité, destinées par exemple à l'intégrer dans votre propos, doivent être indiquées entre crochets. Soit l'exemple suivant : Les livres constituent les matériaux de la réflexion universitaire, ainsi que le souligne D. Frey lorsqu'il affirme que « sans le [s] livre [s], la pensée et la connaissance tournent court,

⁵ Fiche rédigée avec le concours de D. Gerber, R. Gounelle, Ch. Grappe et Th. Legrand.

⁶ Pour la référence à des documents en ligne, voir plus loin. L'expérience montre que c'est l'exploitation de documents en ligne qui donne lieu aux cas de plagiats les plus graves, mais aussi les plus faciles à repérer pour le correcteur. Sachez, d'une part, que le recours à de tels documents doit être *exceptionnel*, et, d'autre part, que l'exigence de citer vos sources s'applique *pleinement* à ce type de documents, sous peine de mesures disciplinaires.

⁷ Lc 11,1, Traduction Œcuménique de la Bible.

bavardent, se croient à tort intéressantes et légitimes » (voir texte exact dans la fiche n° 3).

⚠ Une **citation dans la citation** impose d'employer des guillemets d'un type différent. On citera donc ainsi ce propos de Montaigne, extrait du chapitre intitulé « Sur l'éducation des enfants » : « Nous sommes tout resserrés et repliés sur nous et nous avons la vue raccourcie à la longueur de notre nez. On demandait à Socrate d'où il était. Il ne répondit pas : "d'Athènes", mais "du monde" »⁸.

⚠ Si le texte cité vous paraît fautif, vous ne le corrigerez pas, mais vous ajouterez [sic] (= ainsi) pour que le lecteur comprenne que l'erreur n'est pas de votre fait.

Il ne s'agit pas non plus de citer des pans de livres entiers ! Un texte écrit ne doit pas se réduire à un collage habile de citations. Vous serez donc souvent amené(e) à résumer le point de vue d'un(e) auteur(e) ou à y faire allusion, sans que cela vous donne le droit de paraphraser ou de modifier son propos pour vous l'approprier frauduleusement : vous devez, en tout état de cause, reconnaître explicitement votre dette à l'égard de l'auteur(e) dont vous vous inspirez en le mentionnant au cours de votre texte (p. ex., « Comme Schleiermacher le remarque tout au long de son discours », etc.) ou en notes ; dans un cas comme dans l'autre, vous devez donner les références précises de votre source en notes.

En note de bas de page

Dans la note en bas de page indiquant la référence précise de la citation ou du passage auquel vous faites allusion, vous devez indiquer la (ou les) page(s) à laquelle (auxquelles) figure le passage que vous citez ou auquel vous vous référez.

Mémorisez dès à présent cette règle fondamentale : initiale du prénom et nom de l'auteur(e), titre complet en italique, lieu d'édition (en général une ville), maison d'édition (éditeur commercial), collection (le cas échéant) et numéro à l'intérieur de celle-ci (si elle en comporte), année d'édition, page(s) concernée(s).

Toutes les informations nécessaires figurent au recto et au verso de la page de titre, à l'intérieur de l'ouvrage. Attention : ne vous fiez pas à la couverture du livre, qui ne fournit souvent que des indications partielles. Le plus simple, lorsque vous lisez et étudiez un ouvrage, est de commencer par noter dans leur intégralité ces renseignements dans un **fichier bibliographique** (de préférence sur ordinateur). Cela vous fera gagner un temps précieux à l'heure de composer les notes et la bibliographie finale.

⁸ Michel de Montaigne, *Les Essais*. Édition complète. Adaptation en français moderne par A. Lanly, Paris, Gallimard, 2009, p. 193.

Le plagiat – avertissement

Tout au long de son parcours, l'étudiant(e) produit des travaux dans lesquels il lui faut faire état des arguments et hypothèses de différent(e)s auteur(e)s. Il est très important de savoir comment insérer correctement ces idées dans son travail si on ne veut pas se retrouver en situation de plagiat.

Qu'est-ce que le plagiat ?

C'est un « vol littéraire » (*Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2008). Le plagiat consiste à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et à les présenter comme siens. Ce vol est passible de sanctions qui peuvent compromettre le bon déroulement des études universitaires et qui peuvent aller jusqu'au renvoi de l'Université.

Exemples de plagiat :

- copier textuellement un passage d'un ouvrage (livre, encyclopédie, etc.), d'une revue ou d'une page Web **sans le mettre entre guillemets** et en mentionner la source ;
- insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. sans en indiquer la provenance ;
- résumer l'idée originale d'un(e) auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source ;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance ;
- réutiliser dans un cours un travail produit dans un autre sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur ;
- utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord) ;
- acheter un travail sur le Web.

Afin d'éviter toute forme de plagiat, il est très important d'accomplir un travail personnel et d'indiquer clairement la provenance de toute information reprise à des sources externes, qu'il s'agisse de sources imprimées ou de pages Web, que ce soit :

- quand on fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ;
- quand on utilise des données, des graphiques, des illustrations, etc. originaux ;
- quand on cite textuellement les paroles de quelqu'un ou des extraits de documents ;
- quand on les exprime en d'autres mots.

Source : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

© 2005 Service des bibliothèques de l'UQAM (source reprise sous forme légèrement modifiée)

De façon plus détaillée

Pour une monographie ou un ouvrage collectif considéré dans son ensemble, vous indiquerez en premier lieu le nom de l'auteur(e) ou des auteur(e)s ; s'il s'agit d'un volume « publié sous la direction de », vous ferez suivre les noms des auteur(e)s de la mention (dir.) ou (éd.) selon l'indication de la page de titre.

Veillez également à **ne pas confondre le nom et le prénom de l'auteur(e)** – ce qui est aisé dans le cas d'auteur(e)s comme André Bernard (professeur canadien de sciences politiques) ou d'auteur(e)s étranger(ère)s ; en cas de doute, vérifiez sur un catalogue de bibliothèque (par exemple le SUDOC) ce qu'il en est. N'oubliez pas d'accentuer les noms propres : F. Quéré, T. Römer, A. Rofé, R. Le Déaut, etc.

↕ Si l'ouvrage a été traduit, vous devez impérativement le mentionner entre parenthèses après le titre et donner le nom du/de la traducteur(trice) (qui est, du point de vue légal, co-auteur(e) de l'ouvrage).

↕ Si l'ouvrage a connu plusieurs éditions, vous devez signaler, après le titre, celle que vous utilisez et si possible, l'année de la première édition après la date d'édition.

↕ S'il y a plusieurs lieux d'édition, on les séparera par une barre oblique : Leiden / New York / Köln.

Le titre d'une contribution d'ouvrage collectif ou d'un article de revue sera cité entre guillemets (sans italique). Vous mentionnerez ensuite soit les références du collectif (cf. ci-dessous), soit le titre de la revue (en italique), le numéro et l'année du tome, éventuellement le numéro du fascicule (si la pagination n'est pas continue d'une livraison à l'autre). Vous indiquerez enfin les pages de la contribution ou de l'article dans sa totalité.

Vous pouvez indiquer de façon abrégée les titres de revues et de collections, mais il ne faut pas inventer ces abréviations ; référez-vous à l'IATG, supplément de la Theologische Realencyclopädie (en salle de travail)⁹.

Exemples d'ouvrages à auteur unique :

C. Taylor, *Le malaise de la modernité* (trad. par C. Melançon), Paris, Cerf (Humanités), 1999 (1^{re} édition 1992) [ou : {1992¹}]

B. D. Ehrman, *Les christianismes disparus. La bataille pour les Écritures : apocryphes, faux et censures* (trad. par J. Bonnet), Paris, Bayard, 2007

B. Botte, *La tradition apostolique de saint Hippolyte. Essai de reconstitution*, 5^e éd., Münster, Aschendorff (Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen 39), 1989

⁹ S. Schwertner, *Internationales Abkürzungsverzeichnis für Theologie und Grenzgebiete*, (2^e éd.), Berlin, W. de Gruyter, 1992.

Exemple d'ouvrage collectif considéré dans son ensemble :

M. Belok – U. Kropac (dir.), *Seelsorge in Lebenskrisen. Pastoralpsychologische, humanwissenschaftliche und theologische Impulse*, Zürich, Theologischer Verlag (Forum Pastoral 3), 2008.

Exemple d'article de revue :

J. Richard, « Doctrine sociale et théologie de la libération », *Études théologiques et religieuses* 79, 2004, p. 541-561. Ou : J. Richard, « Doctrine sociale et théologie de la libération », *ETR* 79, 2004, p. 541-561.

Exemple de contribution à un ouvrage collectif :

P. Beauchamp, « Théologie biblique », dans B. Lauret – F. Refoulé (dir.), *Initiation à la pratique de la théologie*. Tome I, *Introduction*, 4^e édition, Paris, Cerf, 1994 (1^{re} édition 1982) [ou : 1981¹], p. 185-231.

Enfin, sachez que lorsque vous vous réferez à plusieurs reprises à un même ouvrage, vous pouvez y renvoyer à l'aide de la mention « op. cit. » (abréviation de opere citato, « œuvre citée »), qui remplace le titre et figure comme lui en italique (ex. : P. Beauchamp, op. cit., p. 50). « Ibid. », abréviation de ibidem (« au même endroit »), ne s'emploie que lorsque la référence est strictement identique, y compris le numéro de page.

Quelques cas particuliers :

Les citations d'auteur(e)s dont les œuvres ont été éditées par quelqu'un d'autre posent souvent problème, car il faut indiquer non seulement la référence à l'œuvre citée, mais aussi mentionner ceux qui l'ont éditée et traduite. Le plus simple est de donner les références complètes dans la bibliographie, et de ne fournir en notes que des références abrégées, en utilisant les sigles de la collection dans laquelle l'édition et/ou traduction a paru.

Exemples :

H.-G. Gadamer, *Interroger les Grecs. Études sur les Présocratiques, Platon et Aristote* (traduction et notes par D. Ipperciel, sous la direction de F. Renaud, avec la collaboration de C. Collobert), Montréal, Fides (Noesis), 2006.

Lactance, *Institutions divines. Livre VI*. Introduction, texte critique, traduction notes et index par C. Ingreneau, Paris, Cerf (Sources Chrétiennes 509), 2007.

Exemple de notation abrégée :

Lactance, *Institutions divines*, VI.9.1 (éd. et trad. C. Ingreneau, SC 509, p. 188-189).

Il peut arriver que vous ayez à mentionner un site Internet ou un article accessible seulement sur Internet, même si cela doit être exceptionnel. L'adresse électronique et la date de consultation doivent alors impérativement être indiquées :

Exemple : E. Fouache – F. Quantin, « L'entrée des enfers de Thesprôtie : du mythe à la recherche d'une rationalité géomorphologique et historique » [en ligne], Arob@se, vol. 1/1 (2008). Accès : http://www.univ--rouen.fr/arobase/v1_n1/enf.html [Réf. du 10.11.08].

À la fin de votre texte, vous reprendrez dans la **bibliographie** les références complètes des textes cités ou utilisés, classées par noms d'auteur(e)s, suivant l'ordre alphabétique [et chronologique, s'il faut indiquer plusieurs ouvrages d'un(e) même auteur(e)]. Le plus simple est d'adopter exactement le même système d'indications que dans les notes, tout en plaçant cette fois l'initiale du prénom après le nom de l'auteur(e). Prenez garde en employant la technique du copier-coller : celle-ci occasionne parfois des erreurs d'inattention.

Dans les disciplines historiques et exégétiques, indiquez dans une première partie les « sources » (c'est-à-dire les auteur(e)s ancien(ne)s et modernes que vous citez, par exemple Origène, Luther) et dans une seconde les livres et articles utilisés pour les commenter et pour construire votre argumentation. Il n'est pas utile d'indiquer dans cette bibliographie finale les dictionnaires courants (Petit Robert, Bailly, etc.) sauf si vous en exploitez les données de façon intense.

Enfin, sachez que d'autres façons de noter les références bibliographiques existent. Celle qui est indiquée ici est relativement aisée à mettre en œuvre. Si vous en choisissez une autre, veillez impérativement à l'utiliser de façon systématique tout au long de votre travail.

Ces règles sont exigeantes. Dites-vous bien qu'elles n'ont d'autre fonction que de permettre à tout un chacun, à l'intérieur de la communauté universitaire, de partager ses sources et de permettre aux autres de s'y référer également.

Fiche n° 8. Rédiger un mémoire de licence ou de Master.¹⁰

Le mémoire de licence est un écrit comptant environ 60 000 signes, mono- ou interdisciplinaire, rédigé par l'étudiant(e) durant la troisième année de la Licence¹¹ ; celui de Master est plus ample et doit avoir une dimension interdisciplinaire.

Le mémoire de Licence est conçu comme une première initiation à la recherche personnelle et doit permettre d'attester que vous vous êtes approprié(e)s les méthodes en théologie, dans un

Profitez pleinement de l'occasion qui vous est donnée de vous lancer dans une recherche personnelle !

(ou deux) champ(s) disciplinaire(s).

Le mémoire de Master constitue une première plongée dans le monde la recherche ; il doit attester vos capacités à mettre en œuvre les méthodes de la théologie et à aboutir à des résultats originaux.

Que ce soit en Licence ou en Master, votre recherche doit être rigoureuse et fructueuse. Elle se doit de respecter des étapes importantes, indiquées ici. Une bonne organisation

est indispensable, d'une part pour profiter pleinement de l'occasion qui vous est donnée de vous lancer dans une recherche personnelle, d'autre part parce que vous aurez parallèlement à travailler à d'autres contrôles.

Étape 1 : la définition du sujet ¶

Au cours des divers enseignements que vous avez reçus, vous avez vu s'affirmer vos centres d'intérêt. Le sujet du mémoire devrait, idéalement, correspondre chez vous à l'un de ces centres d'intérêt. Motivé par le sujet, vous travaillerez davantage, et plus volontiers.

Le sujet peut ne relever que d'une discipline, ou être interdisciplinaire, à cheval sur deux champs disciplinaires. Il doit dans ce cas être réellement possible de l'aborder en fonction de deux types d'approches et de deux méthodes distinctes : par exemple, une approche exégétique (AT ou NT) et une approche systématique (dogmatique, éthique ou philosophique).

Dans un cas comme dans l'autre, il est essentiel que votre sujet soit correctement défini et qu'il

¹⁰ La présente fiche a été élaborée par D. Frey, avec l'aide de J. Dean, R. Gounelle et F. Rognon. Elle reprend par ailleurs certains conseils donnés en 1981 par le professeur Max-Alain Chevallier pour la rédaction d'un mémoire de maîtrise. Elle concerne d'abord et avant tout les étudiant(e)s de Licence, mais les étudiant(e)s de Master pourront sans doute la lire avec profit.

¹¹ Un mémoire de 60 000 signes, à raison de 2 000 signes par page, compte ainsi 30 pages. Mais il ne s'agit là que d'une indication formelle : un très bon mémoire peut ne comporter que 25 pages. Inutile de vous répéter pour parvenir à trente pages ! La longueur dépend essentiellement du sujet et de la façon dont il est traité.

soit précis¹². S'il est trop large, vous ne ferez que survoler les questions, ce qui est frustrant et inutile. S'il est trop restreint, vous manquerez de matériaux pour votre réflexion, qui tournera court.

Ce moment est aussi celui où vous esquissez la problématique qui vous permettra de traiter du sujet choisi. Au terme de cette première réflexion (nourrie par la lecture d'articles d'encyclopédies), vous soumettez votre sujet de mémoire et votre esquisse de problématique à un(e) enseignant(e) (à deux dans le cas d'un mémoire interdisciplinaire). Grâce à lui/elle (ou eux/elles), vous aurez des pistes pour mieux définir votre sujet et/ ou votre problématique.

Une fois le sujet et la problématique définis, il conviendra de rester en contact avec cet/cette (ou ces) enseignant(e)(s), afin qu'ils/elles puissent assurer la direction de votre recherche. Ne manquez pas de les tenir informé(e)s, pour ne pas omettre des aspects essentiels de la recherche, et entendre au moment de la soutenance (c'est-à-dire trop tard !) des critiques décisives. Par ailleurs, les enseignant(e)s des cours de méthodologie pourront vous apporter une aide méthodologique et technique.

Il est essentiel de commencer à réfléchir tôt à un sujet de recherche.

Pour la Licence, entre la rentrée de LS5 (éventuellement en LS4) et le début du mois de novembre, quelques premières lectures vous donneront l'occasion de tester votre sujet, et de le proposer aux enseignant(e)s.

Les bons sujets relèvent une surprise, ou une contradiction apparente. Ils mettent en cause des idées reçues, des lieux communs, des lectures convenues.

Étape 2 : la période de recherche.

La recherche consiste essentiellement en un travail sur des textes en rapport avec votre sujet et votre esquisse de problématique¹³. Elle est d'abord une recherche bibliographique (recherche des documents à étudier), qui doit être rigoureuse et méthodique (cf. fiche n° 4).

Le plus souvent, les enseignant(e)s vous recommandent quelques textes décisifs ; il convient de les étudier à fond (d'une façon générale, pensez à prendre des notes à lors de vos entrevues avec les enseignant(e)s, pour fixer ces informations).

Pour un mémoire interdisciplinaire, il est essentiel d'équilibrer vos lectures dans l'une et l'autre discipline. **Dans tous les cas, une lecture personnelle et rigoureuse des documents trouvés est plus que jamais nécessaire**¹⁴. Privilégiez d'abord la lecture des textes sources (tel livre ou chapitre biblique, tel traité systématique, telle source historique, etc.). Consultez ensuite les

¹² Les bons sujets sont très souvent formulés sous la forme d'une question, relevant une surprise, ou une contradiction apparente. Ils mettent en cause des idées reçues, des lieux communs, des lectures convenues.

¹³ Elle peut être aussi un travail sur un texte source.

¹⁴ Cf. fiche n° 3.

instruments de travail (dictionnaires, encyclopédies, etc.)¹⁵. Enfin, lisez les études (ouvrages, articles, si possible récents) qui se rapportent directement à votre sujet.

Sur vos fiches de lectures, vous veillerez à distinguer précisément ce qui relève de la pensée d'un(e) auteur(e) et ce qui tient de la vôtre. Adoptez d'emblée la façon correcte de citer les textes (guillemets, références exactes, etc.)¹⁶, et composez petit à petit votre bibliographie, en fonction d'un classement clair (par exemple, sources, ouvrages, articles). Votre travail doit passer par la lecture de textes scientifiquement reconnus et correctement édités ; soyez donc très prudents à l'égard des ressources que vous trouvez sur Internet¹⁷.

En Licence, vos lectures approfondies (avec fiche de lecture) pourraient être faites entre la fin octobre et la fin décembre (congés de fin d'année inclus).

Étape 3 : l'élaboration de la problématique et du plan

Vos fiches de lecture constitueront pour vous une première occasion de synthétiser le contenu de vos lectures et de prendre un recul propice à la rédaction. En effet, l'écriture n'est possible que lorsque l'on est capable de prendre suffisamment de distance pour s'appuyer sur le texte sans le paraphraser. Vos lectures et le recul pris par rapport à elles vous permettront d'affiner la problématique que vous aviez déjà esquissée. Celle-ci devra, elle aussi, être soumise aux enseignant(e)s.

Le sujet ne constitue pas en lui-même une problématique : comme pour une dissertation, il faut que vous posiez une question précise, que vous choisissiez un angle qui vous permette de traiter le sujet du mémoire avec pertinence¹⁸, de façon mono- ou interdisciplinaire (dans ce dernier cas, veillez à ce que les deux disciplines choisies soient toutes les deux présentes dans toute votre recherche, et non pas juxtaposées¹⁹).

Votre réflexion sur la problématique donnera naissance à un plan, qui vous permettra d'ordonner votre réflexion et de répondre pas à pas à la problématique. Ce premier plan élaboré s'avère souvent provisoire : vous serez sans doute amené(e) à le modifier au cours de la rédaction. Mais sans un premier plan cohérent, vous ne pouvez pas vous lancer dans la rédaction !

En Licence, l'élaboration de la problématique et du plan pourrait s'étendre sur les mois de janvier et février.

¹⁵ Cf. *fiche n° 4*.

¹⁶ Cf. *fiche n° 7*

¹⁷ Par contre, votre propre travail nécessite la maîtrise d'un logiciel de traitement de texte ; c'est surtout vrai pour la rédaction proprement dite, qui devra être faite directement sur ordinateur pour ne pas perdre de temps.

¹⁸ Cf. *fiche n° 5*.

¹⁹ Cf. l'encadré ci-dessous.

Définition de l'interdisciplinarité et exemple de sujet interdisciplinaire : le conflit²⁰

La théologie est par nature pluridisciplinaire pour s'en rendre compte, il suffit de relever les quatre champs disciplinaires qui constituent le cursus des apprentis théologiens (biblique, historique, systématique, pratique), et même, au sein de chacun des champs, la diversité des disciplines. Mais la pluridisciplinarité n'est pas l'interdisciplinarité : la spécialisation croissante de chacune de ces disciplines tend à renforcer le cloisonnement entre elles. **Rédiger un mémoire interdisciplinaire, ce n'est donc pas juxtaposer deux discours hermétiques l'un à l'autre, mais articuler deux disciplines, pour mieux éclairer une problématique qui leur est commune.** Il s'agit de faire dialoguer les disciplines, et la façon la plus concrète de le faire, c'est d'imaginer les questions que deux chercheur(e)s, chacun(e) à partir de sa propre perspective disciplinaire, se poserait l'un à l'autre.

L'interdisciplinarité est donc un exercice dialogique (qui se fait en dialogue) et si possible dialectique (qui s'inscrit dans une tension fructueuse entre deux pôles, chacun nourrissant et se nourrissant de l'autre, et chacun questionnant et se laissant questionner par l'autre). Chaque discipline a une épistémologie (une définition des conditions de sa recherche, des règles de méthode et des outils conceptuels) qui lui est propre : ainsi, la sociologie s'interdit tout jugement de valeur, tandis que l'éthique produit un discours axiologique.

Prenons par exemple pour sujet « le conflit ». L'approche interdisciplinaire de ce sujet consistera non seulement à décrire les mécanismes du conflit avec les outils de la sociologie (déterminer les facteurs d'émergence et d'évolution du conflit, ainsi que son statut dans les dynamiques sociales), et à en évaluer la portée éthique (distinguer les modes de gestion des conflits qui respectent la dignité des personnes, de ceux qui les bafouent), mais encore à croiser les regards. Cela revient à proposer entre les deux perspectives un enrichissement mutuel :

- l'élucidation des formes de régulation sociale des conflits permet d'affermir l'argumentation d'un discours normatif, et la prise en compte de la valeur de la personne humaine incite à construire de nouvelles catégories sociologiques,

⌚ et une interpellation réciproquement critique : la démarche éthique ne substitue-t-elle pas un idéal à la réalité ? La démarche sociologique n'est-elle pas réductrice ?

L'interdisciplinarité conduit ainsi chaque discipline à préciser ses présupposés et ses finalités, et, au bout du compte, à mieux définir son identité, grâce aux questionnements croisés. Le sujet du mémoire (« le conflit ») se trouve non seulement éclairé, mais mis en perspective dans une démarche dialectique : il apparaît clairement comme pluridimensionnel, et il s'avère être le lieu d'une tension féconde entre deux disciplines qui acceptent de sortir de leur « tour d'ivoire » pour se laisser interpellier.

²⁰ Ce paragraphe a été rédigé par F. Rognon.

Étape 4 : la rédaction

↳ L'introduction doit faire l'objet de tous vos soins, car elle est très souvent déterminante pour le/la lecteur(trice). Il est cependant préférable de ne pas commencer la rédaction par elle, mais de la rédiger au terme de votre travail. Rien ne vous empêche, cependant, d'esquisser pour vous-même ce qu'elle contiendra.

↳ Ne craignez pas d'introduire des subdivisions à l'intérieur de vos deux ou trois parties principales. Elles vous permettront de dominer plus aisément la matière.

↳ Écrivez des phrases relativement courtes, pour être sûr de maîtriser votre propos. Souvenez-vous qu'un paragraphe doit former une unité de sens.

Identifiez toujours toutes vos citations (encadrées par des guillemets), au moyen de notes en bas de page. Analysez vos sources, et ne les paraphraser pas.

↳ Soyez très attentif à la correction orthographique et grammaticale de votre texte. Si vous craignez de ne pas y être assez attentif, employez en cours de frappe un correcteur automatique. Utilisez surtout un dictionnaire, ainsi qu'un manuel orthographique type Bescherelle, pour être en mesure de proposer à vos lecteurs un texte écrit dans un français le plus correct possible.

↳ Veillez également à la richesse de l'expression écrite : pour cela, ayez toujours sous les yeux un dictionnaire des synonymes (à défaut, taper shift+F7).

↳ Relisez-vous dès qu'une sous-partie est achevée, pour vérifier la cohérence (prêtez attention aux liens logiques entre les propositions) et la pertinence du propos à intervalles réguliers. Faites-vous relire par un(e) ami(e), qui sera plus sensible que vous aux ruptures logiques, aux fautes d'orthographe, et en général au manque de clarté. Souvent, pour l'auteur(e) d'un texte, le propos semble clair. Pour le/la lecteur(trice), ce n'est pas toujours le cas ! Prévoyez donc impérativement le temps nécessaire à ces relectures. N'oubliez pas, enfin, de joindre une table des matières, ainsi que la bibliographie des documents consultés.

↳ Le mémoire sera transmis (en double exemplaire et en tirage papier) aux deux enseignant(e)s, si possible avant le délai de remise : le cas échéant, ils pourront vous faire des remarques importantes, dont vous devrez tenir compte pour corriger votre mémoire avant le dépôt.

La rédaction proprement dite dépend beaucoup des façons d'écrire (certains ont besoin de trois brouillons, d'autres d'un seul). Pour la Licence, elle pourrait s'étaler sur le mois de mars. Les relectures pourraient alors se faire les premiers jours d'avril. Le mémoire devra impérativement être déposé et soutenu dans les dernières semaines du second semestre.

Étape 5 : la soutenance

L'enseignant(e) ou les deux enseignant(e)s qui ont suivi votre travail forment le jury qui évaluera votre mémoire de Licence. En Master, le jury est formé de deux ou trois enseignant(e)s, et comprendra au moins un enseignant(e) d'une autre discipline.

Au début de la soutenance, vous êtes invité à présenter oralement votre travail. Vous avez tout

intérêt à préparer cet exposé, qui dure en général cinq minutes (10 minutes pour le Master), pour ne pas être imprécis(e). Habituellement, cette présentation comporte une brève justification du choix du sujet, un historique de la recherche personnelle et des considérations sur la façon dont vous avez articulé les deux méthodes. Il est également possible d'évoquer les effets que ce travail a eus sur vous.

Les enseignant(e)s réagiront alors à votre présentation et surtout à votre mémoire proprement dit, en vous faisant des remarques sur la forme d'abord, puis sur le fond et sur les méthodes employées. Vous serez souvent appelé(e) à clarifier certains points obscurs : profitez de cette occasion pour exprimer plus précisément votre compréhension des enjeux de cette recherche. Une bonne soutenance peut parfois permettre de reconsidérer les qualités d'un mémoire moyen, et d'augmenter le cas échéant la note. Ce n'est donc qu'après la soutenance que votre travail sera réellement achevé.

Table des matières

PETIT VADE-MECUM	1
DES ÉTUDIANTS EN THÉOLOGIE PROTESTANTE	1
FICHE N° 1. ÉTUDIER, ORGANISER SON TEMPS D'ÉTUDE	2
<i>Qu'est-ce qu'étudier ?</i>	2
<i>S'organiser</i>	2
FICHE N° 2. SUIVRE UN COURS : PRISES DE NOTES ET TRAVAIL PERSONNEL	4
<i>Pourquoi suivre un cours ?</i>	4
<i>Que faut-il noter ?</i>	4
<i>Après le cours</i>	5
<i>Et les étudiant(e)s à distance ?</i>	5
FICHE N° 3. LIRE UN TEXTE UNIVERSITAIRE, RÉDIGER UNE FICHE DE LECTURE	6
<i>Remarques sur la relation aux livres</i>	6
<i>La lecture en pratique</i>	7
📄 <i>La fiche de lecture</i>	8
FICHE N° 4. S'ORIENTER DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE THÉOLOGIE	9
<i>Quelques informations sur la bibliothèque et leurs conséquences pratiques</i> ..	9
<i>La salle de travail</i>	10
<i>Organisation de la salle de travail</i>	11
<i>Les collections en libre accès</i>	13
<i>Les ressources électroniques</i>	15
FICHE N° 5. LA DISSERTATION	17
<i>Fondement théorique de la dissertation, ou « À quoi peut bien servir une dissertation ? »</i>	17
<i>Quelques conseils méthodologiques pour bien dissenter</i>	17
FICHE N° 6. LE COMMENTAIRE DE TEXTE	20
<i>Fondement théorique du commentaire de texte</i>	20
<i>Quelques conseils méthodologiques pour bien commenter</i>	21
FICHE N° 7. COMMENT INDICER LES RÉFÉRENCES D'UN TEXTE	22
<i>Dans le corps de votre texte</i>	22
<i>En note de bas de page</i>	23
<i>Qu'est-ce que le plagiat ?</i>	24
<i>Exemples de plagiat :</i>	24
<i>À la fin de votre texte</i>	27
FICHE N° 8. RÉDIGER UN MÉMOIRE DE LICENCE OU DE MASTER.....	28
<i>Étape 1 : la définition du sujet</i>	28
<i>Étape 2 : la période de recherche</i>	29
<i>Étape 3 : l'élaboration de la problématique et du plan</i>	30

<i>Étape 4 : la rédaction</i>	32
<i>Étape 5 : la soutenance</i>	32